

MÉMOIRE DE L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE PLANTS FORESTIERS DU QUÉBEC

Présenté dans le cadre du

SOMMET ÉCONOMIQUE RÉGIONAL 2015 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



Le 20 mars 2015

Par M. Martin Gilbert, directeur général
martingilbert@upa.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
HISTORIQUE DE LA CRÉATION DES PÉPINIÈRES FORESTIÈRES AU QUÉBEC.....	4
L'IMPORTANCE DU REBOISEMENT	7
LES RECOMMANDATIONS DE L'OPPFQ.....	9
CONCLUSION.....	11
RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	12

INTRODUCTION

L'Office des producteurs de plants forestiers du Québec (OPPFQ) remercie l'organisation du Sommet économique régional 2015 Saguenay–Lac-Saint-Jean, de lui donner l'opportunité de présenter un mémoire dans le cadre de ses consultations publiques.

La participation de l'OPPFQ aux travaux de ce Sommet se veut un témoignage de l'intérêt de notre organisation sur l'avenir de nos forêts publiques et privées et de notre volonté de contribuer au développement de ces dernières, particulièrement au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Les producteurs de plants forestiers, regroupés au sein de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec, participent depuis de nombreuses années à l'effort de reboisement de l'État, en produisant des plants de diverses essences s'intégrant à nos écosystèmes avec succès grâce à leur qualité.

La dernière décennie a vu la population en général s'inquiéter du sort réservé à ce patrimoine collectif que constitue la forêt québécoise. Pour l'OPPFQ, l'un des aspects sous-estimés de la préservation de ce patrimoine est précisément la production de plants forestiers. Cet élément régénérateur de la forêt a régressé avec les années au profit d'une vision dite de régénération naturelle. Il est toutefois de connaissance générale que les grands feux de forêt, les maladies et les insectes peuvent se liquer pour empêcher cette reconstitution naturelle des forêts.

Il est de notre avis que l'intervention humaine permettra d'assurer une gestion intelligente et durable de nos forêts québécoises et le reboisement constitue un outil indispensable à cette intervention.

Notre mémoire vous présentera un historique de la production de plants de reboisement dans les pépinières québécoises, une présentation du réseau privé de ces pépinières, l'importance du reboisement, ainsi que nos recommandations en matière de reboisement, répondant ainsi plus précisément au thème 2 des éléments de réflexion sur les thèmes de la consultation, concernant la consolidation et l'accroissement des secteurs structurants et plus particulièrement, dans le cas qui nous intéresse : le secteur de la forêt.

HISTORIQUE DE LA CRÉATION DES PÉPINIÈRES FORESTIÈRES AU QUÉBEC

Au Québec, la production de plants de reboisement d'espèces résineuses a commencé au début du siècle, avec la mise en place d'une première pépinière gouvernementale, à Berthier, en 1908. A cette époque, les plants produits étaient à racines nues et utilisés pour reboiser les terrains forestiers dévastés par les feux. La pépinière de Berthier effectuait aussi la production de semis de repiquage, semis qui étaient par la suite acheminés dans d'autres sites de production ailleurs au Québec, pour la poursuite de leur croissance.

Jusqu'en 1960, entre un et deux millions de plants par année étaient produits pour tenter de combler les besoins de reboisement créés par les feux. Puis, au cours des années 1960 et 1970, l'ouverture de plusieurs pépinières gouvernementales a fait hausser la production annuelle de plants résineux à racines nues à près de 50 millions de plants.

Au tout début des années 1980, le gouvernement du Québec a décidé de favoriser l'expansion du programme de reboisement afin, d'une part, de contrer les dégâts causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette et, d'autre part, de relancer l'économie ralentie par la hausse vertigineuse des taux d'intérêts. L'objectif quantitatif de reboisement du gouvernement était de mettre en production 300 millions de semis par année. Peu après, l'introduction de la culture de plants en récipients a favorisé la création et l'établissement d'une trentaine de pépinières privées, suite à un appel d'offre par le ministère des Ressources naturelles de l'époque et de sa Direction de la production de semences et de plants (DPSP). À ce moment, de nouvelles pépinières privées ont permis d'augmenter très rapidement la capacité provinciale de production de plants.

Même si cet objectif de mise en production de 300 millions de plants par année ne fut jamais vraiment atteint, il se reboisait tout de même environ 250 millions de plants annuellement, permettant ainsi, de 1988 à 1991, le reboisement d'un milliard de plants par les pépinières publiques et les pépinières privées. Plus précisément, ces productions totalisaient 200 millions de plants à racines nues et 800 millions de plants en récipient.

Le début des années 90 fut par la suite marqué par l'introduction de nouvelles pratiques sylvicoles et une rapide décroissance des programmes de reboisement. La demande totale en plants pour le reboisement a par la suite chuté de façon drastique à 150 millions de plants annuellement. Les pépinières privées furent alors appelées à produire environ 100 millions de ces plants dans un contexte de décroissance et de libre concurrence, où la règle du plus bas soumissionnaire devait s'appliquer.

En 2000, les pépinières privées se sont engagées dans un processus de création d'un plan conjoint de mise en marché en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

L'OPPFQ, qui regroupe les producteurs privés de plants forestiers, administre ce plan conjoint. Jusqu'ici, l'Office a réalisé la négociation d'une sixième convention depuis l'année 2000 et le volume de production établi par le Ministère est réparti en fonction du principe d'équité appliqué en vertu des règlements de l'Office.

Rappelons que le cycle de production des plants fait en sorte qu'une fois la négociation terminée, autour du mois de décembre, les producteurs connaissent le volume et les conditions contractuelles qui seront en vigueur pour les ensemencements débutant au printemps de l'année suivante.

Lors de la mise en production des plants, les producteurs connaissent déjà les dates auxquelles ils devront livrer leurs produits (généralement deux ans plus tard) au Ministère. Celui-ci n'accepte que les plants répondant aux normes reliées à ces productions. Cet agenda très serré, imposé aux producteurs, met en évidence la complexité de la production de plants qu'ils doivent assumer sur un horizon de deux ou trois ans avec, comme environnement, une température très variable et parfois extrême.

Les 13 membres de l'OPPFQ génèrent actuellement des revenus de 15 millions de dollars et procurent de l'emploi à 1 200 personnes, en période de pointe, réparties dans les grandes régions forestières du Québec.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce sont 3 pépinières privées et une pépinière publique qui œuvrent aux efforts de reboisement de la plus importante région forestière du Québec.

	ENTREPRISES PRÉSENTES DANS LA RÉGION
Pépinières membres de l'OPPFQ	<ul style="list-style-type: none"> • Pépinière Laterrière inc. à Laterrière ; • Pépinière du Fjord à St-Ambroise ; • Serres et pépinières Girardville à Girardville ;
Pépinières publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Pépinière de Normandin

Ces pépinières régionales assument ensemble plus de 25% de la capacité provinciale de production de plants.

Cependant, chacune de ces entreprises possède des infrastructures de production, qui ne sont utilisées actuellement qu'à 75% de leur capacité.

Au cours des vingt dernières années, les producteurs de plants forestiers ont développé une expertise extraordinaire. Pas moins de 70 produits de reboisement différents sont demandés par le MFFP (Ministère de la Forêt, de la faune et des Parcs) et touchent, entre autres, des productions spécialisées en serres chauffées et cela, à des coûts de production avantageux pour la population du Québec. D'ailleurs, selon les dires de la Direction Générale de la Production de Semences et de la Production de Plants forestiers (DGSPF), les membres de l'OPPFQ produisent des plants dont la qualité dépasse celle des plants provenant des autres provinces canadiennes.

Cette recherche de la qualité a amené les producteurs de l'OPPFQ à mettre en place un Fonds de recherche et de développement leur permettant d'optimiser cette qualité et de rester à l'affût des nouvelles techniques de production. L'UQAC est d'ailleurs régulièrement appelée à contribuer aux efforts de recherche de ce secteur d'activité. Les pépinières de notre région participent activement à ces projets de recherche et partagent leur connaissance dans un seul objectif : Produire de meilleurs plants forestiers destinés au reboisement de nos terres publiques et privées du Québec et ce, au plus bas coût.

Les producteurs font également preuve d'une très grande souplesse d'adaptation dans leur scénario de production, en fonction des besoins annuels du Ministère et d'autres clientèles. En effet, le réseau privé compte parmi ses autres clientèles : Hydro-Québec, le ministère des Transports, des comités environnementaux, ainsi que d'autres clients hors province.

Cette clientèle diversifiée fait en sorte que le réseau des pépinières privées est en mesure d'offrir des produits répondant aux différents besoins de feuillus et de résineux, permettant d'assurer une biodiversité dans les travaux de reboisement sur tout le territoire québécois, et particulièrement au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

L'IMPORTANCE DU REBOISEMENT

Il ne fait aucun doute dans l'esprit des producteurs de plants forestiers, que la forêt boréale, même si elle représente le plus grand écosystème forestier de la planète avec ses 12 millions de km², doit être entretenue pour répondre aux besoins de nos populations sous les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Toutefois, l'équilibre entre le prélèvement de la ressource et le maintien du potentiel de la forêt boréale est influencé par plusieurs facteurs dont le choix des stratégies d'aménagement et les perturbations naturelles (feux, insectes, maladies). Le reboisement répond en partie à l'intérieur de l'aménagement forestier global à ces deux facteurs. Études et experts reconnaissent ses effets bénéfiques.

L'OPPFQ croit toutefois que ce reboisement doit être intensifié. Pourquoi?

De nombreux intervenants du milieu forestier ont fait part, dans les dernières années, de leur inquiétude concernant les événements suivants qui sont largement connus et qui vont avoir un impact important sur la possibilité forestière en forêt publique :

- Augmentation des aires protégées;
- Mise en place d'une limite nordique;
- La refonte des unités d'aménagement;
- Implantation d'aires de protection pour le caribou;
- La protection des vieilles forêts;
- La récurrence des feux de forêts;
- Perte de matière ligneuse par les insectes et maladies;
- L'entente Cris-Québec et l'approche commune;
- Le problème de la sénescence associée aux peupliers et aux sapins;
- La volonté de certains groupes d'exiger des territoires en forêt publique pour des vocations autres que la production de matière ligneuse.

Toutes ces mesures contribueront à diminuer le rendement de nos forêts et parfois, à diminuer la surface forestière productive. Le reboisement de nos forêts est l'outil privilégié, afin d'assurer le maintien de la productivité et de la biodiversité de la forêt boréale.

Par exemple, on constate que la régénération de l'épinette noire se fait difficilement après un feu, entraînant une régression de celle-ci. On a évalué à (1) million d'hectares, les forêts ainsi devenues improductives dans le passé.

Le retour en force des dégâts causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette est, quant à lui, une préoccupation au cœur de l'actualité forestière régionale.

Paradoxalement, l'ensemble du réseau des pépinières forestières a vu sa production diminuer progressivement depuis plusieurs années. La production s'est certes stabilisée dans les deux dernières années mais actuellement, tel que cité précédemment, l'ensemble des pépinières produisent toujours à peine 75% de leur capacité.

Les 18 et 19 mars 2015, un colloque initié par le Réseau Ligniculture Québec faisait état des défis forestiers du 21^e siècle. À la question : les plantations ont-elles un rôle à jouer ? La réaction des experts du monde forestier et des 180 participants fut sans équivoque dans l'affirmative.

À peine 2% des superficies forestières sont couvertes par des plantations. Considérant que ces dernières permettront un gain de rendement de 42% par rapport aux régénérations naturelles et que plus de 80% des scénarios de plantation sont rentables dès les premières récoltes, force est d'admettre qu'il y a beaucoup d'avenir pour les superficies en plantation et ce, même sous aménagement écosystémique.

Bien que marginale face à la superficie de la forêt publique au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la forêt privée de son côté est constituée, en région, de 370 000 hectares de forêts productives. Cette forêt a toujours joué un rôle important en termes d'occupation du territoire certes mais aussi et surtout en termes de vitalité économique des communautés. Elle a comme avantage d'être située en milieu rural habité, près des municipalités et à proximité des unités de transformation de bois.

De nombreux propriétaires s'œuvrent à aménager, entretenir et récolter la forêt privée. Ces propriétaires sont soutenus par des ressources supportant leurs efforts de production mais aussi de mise en marché et jouissent d'un cadre

législatif ne demandant qu'à être appliqué afin que s'épanouisse tout le potentiel forestier et économique.

Avec un programme de reboisement répondant au défi forestier de notre région, nous croyons sincèrement que ce dernier s'inscrira dans une démarche de développement durable. Avec plusieurs centaines d'emploi ainsi créés, s'ajouteront notamment une contribution supplémentaire de fixation des gaz à effet de serre.

LES RECOMMANDATIONS DE L'OPPFQ

Le thème 2 de la consultation initiée par l'organisation du sommet économique régional 2015 Saguenay–Lac-Saint-Jean fait référence à la consolidation et à l'accroissement des secteurs structurants de notre économie régionale. La forêt a été ciblée comme un de ces secteurs structurants.

Maintenant, à la question « comment améliorer la viabilité des entreprises forestières et en augmenter les retombées », l'Office des Producteurs de Plants Forestiers du Québec amène les pistes de solution suivantes :

Intensification de la production ligneuse

L'augmentation de la production de bois, tant en quantité qu'en qualité, demeure un enjeu majeur depuis plusieurs années. Intensifier la production ligneuse pourrait augmenter le rendement ligneux et améliorer la qualité des tiges et parfois des sites sur une certaine portion du territoire forestier, par l'application notamment de traitements sylvicoles appropriés. L'intensification de la production ligneuse contribuerait ainsi à l'augmentation de la richesse tirée du milieu forestier et pourrait permettre de répondre à d'autres objectifs sociaux et environnementaux sur le reste du territoire, sans que cela n'affecte le développement du secteur industriel forestier. On pourrait déployer les efforts d'intensification sur les sites ayant le meilleur potentiel forestier, afin d'obtenir le meilleur taux de rendement des investissements.

Le principe est d'augmenter d'un cran l'intensité de la sylviculture qui y est pratiquée, afin d'accroître le rendement ligneux. Dans son rapport déposé en 2004, la Commission Coulombe formulait, au ministère des Ressources naturelles (MRN) de l'époque, la recommandation de mettre en œuvre une stratégie de sylviculture intensive visant l'accroissement des rendements ligneux sur les sites à fort potentiel forestier. La recommandation a effectivement été retenue dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013, mais son application tarde à se réaliser sur le terrain. Les aires d'intensification de production ligneuse doivent être mises en œuvre et dans les meilleurs délais.

Intervention face à la tordeuse des bourgeons de l'épinette

La tordeuse des bourgeons de l'épinette est l'un des insectes les plus destructeurs des peuplements de conifères de l'Amérique du Nord. La forêt du Saguenay–Lac-Saint-Jean n'y échappe pas. Les dommages causés par cet insecte se sont multipliés à un rythme accéléré depuis quelques années dans la région. Dans les peuplements matures qui croissent dans nos zones, une épidémie tue en moyenne 75% des sapins, quoique ce pourcentage puisse aller de 30 à 95%, selon la densité du peuplement et la qualité du site. Dans les peuplements immatures, la mortalité est de l'ordre de 50%, mais elle peut varier de 20 à 95%.

Lors d'une épidémie, les arbres les plus faibles meurent généralement après trois ou quatre années de défoliations graves; la majorité des arbres meurent de six à dix ans après la première attaque. Les arbres affaiblis continuent de mourir, même lorsque les populations de tordeuses sont revenues à un niveau endémique. Les arbres morts sont attaqués par de nombreuses espèces d'insectes et de champignons et ils se dégradent rapidement. Trois ou quatre ans après leur mort, 50% d'entre eux sont cassés. Deux ans plus tard, plus de 80% des arbres morts sont cassés à diverses hauteurs, créant ainsi un impact direct sur la récolte et la transformation des bois. Ainsi, un Plan de récupération du bois affecté et de reboisement des superficies touchées permettrait :

- La récolte des arbres moribonds ou morts depuis peu
- De réduire les pertes de matière ligneuse
- De remettre rapidement en production les superficies touchées

Cohabitation durable entre forêt privée et forêt publique

Les plus récents calculs de possibilité forestière estiment à près de 700 000 mètres cubes de bois le potentiel de récolte annuelle que possède la forêt privée du Saguenay-Lac-Saint-Jean. On indique même que la possibilité de récolte est en croissance de près de 30% dans les dernières années. Les analyses les plus réalistes indiquent que plus de 80% de ce volume pourrait être fourni pour les marchés de produits forestiers. Au cours des quelques dernières années cependant, à peine 35% du potentiel de récolte annuelle a été acheminé au marché.

L'augmentation de la récolte en forêt privée au Saguenay-Lac-Saint-Jean pourrait augmenter considérablement les retombées économiques des communautés rurales. Et avec les outils de mise en valeur des forêts privées de la région, ces retombées risquent d'être récurrentes et à long terme.

Recommandations :

- La mise en application rapide des Aires d'Intensification de la Production Ligneuse au Saguenay–Lac-Saint-Jean:
- La planification et la mise en application rapide d'un plan d'intervention, pour la récupération du bois affecté par les dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette et le reboisement des superficies touchées au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- L'élaboration de mécanismes de coordination entre disponibilité de bois en forêt publique et privée afin de créer une symbiose entre les deux modes d'exploitation.

CONCLUSION

Les éléments mentionnés précédemment ne peuvent se réaliser sans une volonté ferme de faire plus avec notre forêt. Doubler ou tripler nos rendements forestiers est possible. D'autres pays forestiers l'ont fait dans le passé et récoltent aujourd'hui, le bénéfice de leurs actions antérieures.

En établissant une vision claire des objectifs à atteindre en termes de rendement forestier, nous établirons un plan d'actions adapté à notre réalité régionale. Ce plan sera mis en œuvre par des producteurs de plants privés et publics régionaux. Les superficies seront entretenues dans le temps par nos entreprises sylvicoles, expertes au niveau de l'éducation de nos peuplements forestiers.

Sans suivi et entretien des strates reboisées, nous ne pourrions atteindre nos objectifs à long terme, d'augmenter la possibilité forestière dans le respect du plan.

Pour soutenir la vision, l'élaboration et l'application d'un plan d'action adapté, deux autres facteurs demeurent incontournables : la pérennité du plan et son financement.

Un financement suffisant et à long terme assurera une amélioration de notre productivité forestière tout en créant de nombreux emplois à différents niveaux.

En créant des emplois, en augmentant notre potentiel forestier et en participant à la réduction de gaz à effet de serres, nous contribueront à respecter les trois principaux axes du développement durable.

Nos pépinières forestières sont aptes à relever un tel défi et seront fières de contribuer à réaliser ce dernier.

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

L'Office des producteurs de plants forestiers du Québec (OPPFQ) est un organisme regroupant toutes les pépinières forestières privées qui produisent des plants destinés au programme de reboisement des forêts publiques et privées du Québec. Dans le cadre du Sommet économique régionale 2015 au Saguenay–Lac-St-Jean, l'OPPFQ souhaite émettre ses recommandations pour contribuer à l'amélioration de la viabilité des entreprises forestières et en augmenter les retombées.

La forêt boréale, même si elle représente le plus grand écosystème forestier de la planète avec ses 12 millions de km², doit être entretenue pour répondre aux besoins de nos populations sous les dimensions environnementales, sociales et économiques.

Avec ses 86 000 km² de terrains forestiers et ses quelques 7 millions de m³ de capacité forestière, la région du Saguenay–Lac-St-Jean est la région forestière par excellence au Québec.

Pour l'OPPFQ, un programme de reboisement répondant au défi forestier de notre région, s'inscrirait dans une démarche de développement durable menant ainsi à de la création d'emplois, de la fixation de gaz à effet de serre et une gestion à long terme de la ressource.

Recommandations :

- La mise en application rapide des Aires d'Intensification de la Production Ligneuse au Saguenay–Lac-Saint-Jean:
- La planification et la mise en application rapide d'un plan d'intervention, pour la récupération du bois affecté par les dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette et le reboisement des superficies touchées au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- L'élaboration de mécanismes de coordination entre disponibilité de bois en forêt publique et privée afin de créer une symbiose entre les deux modes d'exploitation.